

CONCOURS DE MEDECIN TERRITORIAL·E DE 2^{EME} CLASSE

SESSION 2021

I - LE CONCOURS DE MEDECIN TERRITORIAL·E DE 2^{EME} CLASSE

A) Les missions des médecins territoriaux·ales

Conformément au décret n°92-851 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des médecins territoriaux.ales, les médecins territoriaux.ales sont chargé·es d'élaborer les projets thérapeutiques des services ou établissements dans lesquels elles/ils travaillent.

Ils/elles sont également chargé·es des actions de prévention individuelle et collective et de promotion de la santé.

Ils/elles participent à la conception, à la mise en œuvre, à l'exécution et à l'évaluation de la politique de leur collectivité en matière de santé publique.

Dans le cadre de leurs attributions, ils/elles peuvent se voir confier des missions de contrôle, des études ou des fonctions comportant des responsabilités particulières.

Ils/elles peuvent assurer la direction des examens médicaux des laboratoires territoriaux.

Ils/elles peuvent collaborer à des tâches d'enseignement, de formation et de recherche dans leur domaine de compétence.

Dans l'exercice de leurs fonctions, ils/elles veillent au respect du secret médical et des règles professionnelles.

Les médecins territoriaux·ales ont vocation à diriger les services communaux d'hygiène et de santé, les services départementaux de protection maternelle et infantile, de l'aide sociale et de santé publique.

Ils/elles peuvent également exercer la direction des laboratoires d'analyses médicales et des centres d'accueil et d'hébergement pour personnes âgées.

B) Les conditions d'accès au concours

Ce concours sur titre avec épreuve était ouvert :

1° Aux candidat·es titulaires d'un diplôme, certificat ou autre titre exigé, en application du 1° de l'article L. 4111-1 du code de la santé publique, pour l'exercice de la profession de médecin ;

2° Aux personnes ayant obtenu une autorisation individuelle permanente d'exercice de la médecine délivrée par le ministre chargé de la santé en application de l'article L. 4111-2 du code de la santé publique ou de l'article 60 de la loi n° 99-641 du 27 juillet 1999 portant création d'une couverture maladie universelle.

Lorsque les missions correspondant aux postes mis aux concours l'exigeaient, le concours était ouvert aux candidat·es titulaires d'un diplôme, certificat ou titre de médecin spécialiste dans les spécialités concernées.

C) Le calendrier

Périodes d'inscription	13 octobre au 18 novembre 2020
Date limite de retour des dossiers	26 novembre 2020
Epreuve d'admission	4 et 5 février 2021
Jury d'admission	26 mars 2021

Le concours de médecin territorial·e était organisé par le Centre De Gestion de la fonction publique territoriale du Nord et pour les centres de gestion de l'Aisne, Oise, Pas-de-Calais et Somme.

Le nombre de postes à pourvoir était de : 40

D) Inscriptions

18 candidat·es se sont inscrit·es aux concours, tous ont été admis·es à concourir.

INSCRIPTIONS	Nombre de postes	Nombre d'inscrit·es	Admis·es à concourir	%
Nombre de candidats	40	18	18	100%

II - CANDIDAT·ES

A) REPARTITION PAR GENRE ET PAR TRANCHE D'AGES

Sur les 18 candidat·es admis·es à concourir, près de $\frac{3}{4}$ des candidat·es étaient des femmes (13). Ce qui conforte l'idée que cette filière est surtout féminine.

REPARTITION FEMMES/HOMMES DES CANDIDAT·ES ADMIS·ES A CONCOURIR				
Femmes	%	Hommes	%	TOTAL
13	72.22%	5	27.78%	18

Les admis·es à concourir étaient majoritairement âgé·es de 30 à 39 ans.

REPARTITION DES CANDIDAT·ES ADMIS·ES A CONCOURIR PAR TRANCHE D'AGE										
	Tranches d'âge					%				
	20 ans et -	20 à 29 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 et +	20 ans et -	20 à 29 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 et +
Nombre de candidats admis·es à concourir (18)	0	0	11	4	3	0%	0%	61.11%	22.22%	16.67%

B) ORIGINE GEOGRAPHIQUE

Les candidat·es admis·es à concourir étaient majoritairement domicilié·es dans la région des Hauts-de-France, ce qui est cohérent par rapport à l'organisation régionale de ce concours.

REPARTITION DES ADMIS·ES A CONCOURIR SELON L'ORIGINE GEOGRAPHIQUE		
DEPARTEMENTS D'ORIGINE	NOMBRE	%
Bas-Rhin (67)	3	16.67%
Gironde (33)	2	11.11%
La Réunion (974)	1	5.56%
Nord (59)	11	61.11%
Pas-de-Calais (62)	1	5.56%
TOTAL	18	100%

C) NIVEAU DE DIPLOMES ET PREPARATION

Tous les candidat·es admis·es à concourir étaient titulaires d'un doctorat, ce qui correspond au niveau de diplôme exigé pour présenter ce concours.

REPARTITION DES ADMIS·ES A CONCOURIR PAR NIVEAU DE DIPLOME		
NIVEAU DE DIPLOME	Externe	%
Niveau 4 (BAC)	0	0%
Niveau 5 (BTS/DUT/DEUG)	0	0%
Niveau 6 (Licence, maîtrise)	0	0%
Niveau 7 (Master, DESS, DEA)	0	0%
Niveau 8 (Doctorat)	18	100%
TOTAL	18	100%

REPARTITION DES ADMIS·ES A CONCOURIR QUI ONT SUIVI UNE PREPARATION		
PREPARATION	Externe	%
CNFPT	12	66.67%
Préparation personnelle	6	33.33%
TOTAL	18	100%

REPARTITION DES ADMIS·ES A CONCOURIR SELON LA SOURCE D'INFORMATION SUR LE CONCOURS		
SOURCE	Externe	%
Bouche à oreille	6	33.33%
Calendrier concours	8	44.44%
Autres	4	22.22%
TOTAL	18	100%

III - EPREUVE ORALE D'ADMISSION

A) DEROULEMENT

L'épreuve d'admission :

Le concours d'accès au cadre d'emplois des médecins territoriaux·ales consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du·de la candidat·e sur sa formation et son projet professionnel, permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il·elle est appelé·e à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois (durée : 25 minutes, dont dix minutes au plus d'exposé).

Dates de l'épreuve d'admission :

Celle-ci s'est déroulée le 4 et 5 février 2021 au centre de concours et d'examens Pierre Mauroy à Lezennes (59).

Retour sur l'épreuve orale d'admission :

➤ Quant à la préparation des candidat·es :

De manière générale, les examinateur·rices estiment que les candidat·es ont bien préparé l'épreuve, même si l'exposé n'était pas toujours structuré.

Le déroulé de l'épreuve n'est pas toujours bien respecté par les candidat·es (présentation un peu courte).

➤ **Quant au niveau des candidat·es :**

D'un point de vue global, le niveau des candidat·es est hétérogène : il y a de très bon·nes candidat·es et de très moyen·nes.

Les connaissances générales territoriales des candidat·es sont assez bonnes même si celles-ci peuvent être plus approfondies.

Les connaissances des candidat·es sur les spécialités médico-sociales sont, elles aussi, bien maîtrisées.

L'expérience professionnelle n'a pas toujours été bien valorisée par les candidat·es.

B) RESULTATS D'ADMISSION

« Il est attribué à chaque épreuve une note de 0 à 20.

Toute note inférieure à 5 sur 20 entraîne l'élimination du/de la candidat·e.

Le jury détermine le nombre de points nécessaires pour être déclaré admis et sur cette base arrête, dans la limite des places mises au concours, la liste d'admission.

En cas de partage égal des voix, la voix du/de la président·e est prépondérante ».

RESULTATS	Postes	Candidat·es admis·es à concourir	Candidat·es présent·es	Moyenne générale	Seuil d'admission	Candidat·es admis·es
TOTAL	40	18	11 (61.11%)	14.91	10.50	11

Soit un nombre total de 11 candidat·es admis·es.

Ainsi, le taux de réussite à l'épreuve d'admission (nombre d'admis·es par rapport au nombre de candidat·es présent·es) est de 100%

Tableau de notes

RESULTATS	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes éliminatoires	Nombre de notes ≤ à 10
TOTAL	14.91	19.00	10.50	0	0

C) PROFIL DES CANDIDAT·ES ADMIS·ES

○ REPARTITION PAR GENRE ET PAR TRANCHE D'AGE

Parmi les 11 lauréat·es :

- 6 sont des femmes, ce qui représente 54.55%
- 5 sont des hommes, ce qui représente 45.45%

Les candidat·es de la tranche de 30 à 39 ans sont les plus nombreux·ses à avoir été admis·es.

TRANCHES D'AGE	NOMBRE	%
Tranche - 20 ans	0	0%
Tranche de 20 à 29 ans	0	0%
Tranche de 30 à 39 ans	6	54.55%
Tranche de 40 à 49 ans	3	27.27%
Tranche de plus de 50 ans	2	18.18%

Nous retrouvons donc les mêmes proportions que pour les admis·es à concourir : les lauréat·es ont en majorité 30 à 39 ans.

○ ORIGINE GEOGRAPHIQUE

DEPARTEMENT D'ORIGINE	NOMBRE	REMARQUES
AISNE	0	100% des candidat·es admis·es sont originaires de la région
NORD	10	
OISE	0	
PAS DE CALAIS	1	
SOMME	0	
AUTRES DEPARTEMENTS	0	0 département représenté hors région

○ ORIGINE GEOGRAPHIQUE

DEPARTEMENT D'ORIGINE	NOMBRE	REMARQUES
AISNE	0	100% des candidat·es admis·es sont originaires de la région
NORD	10	
OISE	0	
PAS DE CALAIS	1	
SOMME	0	
AUTRES DEPARTEMENTS	0	0 département représenté hors région

○ FORMATION DES CANDIDAT·ES ADMIS·ES

FORMATION			
CNFPT	PREPARATION PERSONNELLE	AUTRES	NON PRECISÉ
7	4	0	0

Pour conclure, les membres du jury soulignent que la préparation est indispensable. Les chiffres ci-dessus en témoignent.

Il est donc conseillé aux candidat·es de se « démarquer » les un·es des autres par une mise en valeur, un positionnement et une préparation adaptée.

Fait à Lezennes,
Le 14 juin 2023,

Le Président du jury,
Monsieur Stéphane VATAN